

Enquête publique N° 23000048/35

Demande d'autorisation environnementale

**Projet d'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine (RN 24 et RN 166)
situé à Ploërmel (56)**

Présentée par

**La Direction Interdépartementale
des Routes Ouest (DIRO)**

Procès-verbal

L'enquête publique est relative au :

Projet d'aménagement de l'échangeur Saint-Antoine entre la RN 24 et la RN 166 à Ploërmel (56), demande était présentée par la DIRO. Il s'agit d'une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du code de l'environnement.

Suite à la décision N° E23000048/35 en date du 5 avril 2023, M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes, a désigné **Mme Joanna LECLERCQ**, en qualité de **commissaire-enquêtrice**.

L'enquête a été prescrite par arrêté du Préfet du Morbihan, en date du 21 avril 2023.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public, en mairie de PLOERMEL, du mercredi 17 mai 2023 (9h00) au vendredi 16 juin 2023 (17h30).

La commissaire-enquêtrice a reçu personnellement le public, les:

- Mercredi 17 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 2 juin 2023 de 13h30 à 17h30,
- Samedi 10 juin 2023 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 16 juin 2023 de 13h30 à 17h30

Les observations ont pu être faites :

- Par courrier à l'adresse postale de la mairie de PLOERMEL,
- Par mail, à l'adresse mairie@ploermel.bzh

- **ou directement sur le registre ouvert à cet effet.**

Le registre d'enquête a été côté et paraphé avant le début de l'enquête puis à l'issue de l'enquête, il a été clos par la commissaire-enquêtrice.

Le nombre total de remarques sur le registre est de 4, et se compose de 3 remarques écrites et 1 mail. Le nombre de personnes reçues lors des permanences est de 7.

- Mercredi 17 mai 2023 de 9h00 à 12h00, 1 personne
- Vendredi 2 juin 2023 de 13h30 à 17h30, 1 personne
- Samedi 10 juin 2023 de 9h00 à 12h00, 1 personne
- Vendredi 16 juin 2023 de 13h30 à 17h30, 4 personnes

REMARQUES DU PUBLIC

Le pétitionnaire a été convoqué le **lundi 19 juin 2023**, afin de lui communiquer les observations figurant dans le registre. Les observations sont classées par type et les numéros sont attribués par ordre chronologique.

Nombre de remarques selon le type :

- M pour mails: 1
- R pour remarques : 3

Le mercredi 17 mai 2023 – 1^{ère} permanence

1 visite, un journaliste des Infos

Le vendredi 2 juin 2023 – 2^{ème} permanence

R1 : M. GOUDY

- Indique que le projet est d'utilité publique, qu'il répond aux objectifs fixés, s'interroge sur l'évolution du trafic.
- Il aurait souhaité, tout comme une partie de la population avoir une bretelle Lorient - Vannes

Le samedi 10 juin 2023 – 3^{ème} permanence – 1 personne

Une personne reçue, mail envoyé l'après-midi

M1 : M. et Mme CARLIER

- La remarque porte sur le trafic et l'analyse de celui-ci, état actuel et futur et qui doit intégrer le réseau secondaire qui sera affecté par le projet.
- Il est indiqué que la création de la bretelle de sortie Rennes en provenance de Vannes sur la RN 166, permettra de réduire les ralentissements, la configuration du tracé sera plus sûr.
- Des protections (au milieu des voies ?), ligne continue ou glissière sont à envisager.
- Concernant l'aménagement du barreau nord et des deux carrefours, la suppression de l'accès vers Rennes risque de surcharger les routes et notamment accentuer les difficultés au niveau du stop au croisement de Ronsouze et du boulevard Raymond Marcellin, surtout en période de pointe.
- Indique que la sortie unique depuis Rennes vers Ploërmel se fera par « Ploërmel Est », impactant les axes (Boulevard Raymond Marcellin, Yves Carof, rue Saint Denis, rue Georges Pompidou)
- Demande que l'évaluation des impacts sur les axes périphériques traversant les zones urbaines soit complétée : circulation, plateau ralentisseur, signalétique.

Le vendredi 16 juin 2023 – 4^{ème} permanence – 4 personnes

R2 : Mme FLAMONT 11 rue René Cassin, Mme PAPETA Rehel 1 rue René Cassin, Mme CORBIC 15 rue René Cassin – PLOERMEL

Indiquent qu'elles sont opposées au projet de barreau urbain joignant la rue Cassin et la rue de Redon.

- Le dessin du rond-point rue René Cassin, n'apparaît pas sur les plans DCE, à la place il y a un « STOP ».
- Au 11 rue René Cassin, quel aménagement est prévu pour assurer la continuité de l'accès à la propriété de Mme FLAMONT
- Souhait d'un mur anti bruit
- La pollution de l'air va être accentuée du fait de la création d'une nouvelle route
- Impact sur la faune : présence de biches, de chouettes, de chiroptères (espèces protégées), de libellules. Des zones humides sont présentes, il faut les préserver.
- Au niveau du barreau routier, les inondations sont récurrentes quand il y a des orages violents. Il y a la présence d'une source, d'une fontaine, quel devenir avec le projet? L'imperméabilisation va accentuer ce phénomène.
- Le rond-point va créer des nuisances sonores pour les locataires de BSH, qui se situent à côté du futur projet.
- Dépréciation immobilière du fait de cet aménagement

R3 : M. DUBOIS André, 4 les 3 croix PLOERMEL

- Indique que pour le barreau nord, la liaison aurait pu se faire à partir de la rue Marechal de Lattre de Tassigny (à la fin de la RN 166).
- Il est favorable au projet de doubles voies en provenance de Vannes et la voie dédiée direction Vannes, Idem pour l'échangeur direction Vannes en provenance de Rennes avec des voies dédiées.
- Le périmètre du projet n'inclut pas la continuité de la rue de Redon vers le sud, vers la route de Monterrein).
- Comment sera orienté le trafic vers la sortie du Mac Do (Ronsouze)?
- Présence de ralentisseurs sur les boulevards, pas évident pour les camions (source de bruits en zone urbanisée)

- Inquiétude quant au trafic sur la route de Redon, direction sud, dans ce cas, il faudrait que la commune aménage les abords des routes pour sécuriser car emprunté par des piétons/cycles. Risque plus élevé en cas d'augmentation de trafic.

RESUME DES REMARQUES DU PUBLIC ET QUESTIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUETRICE

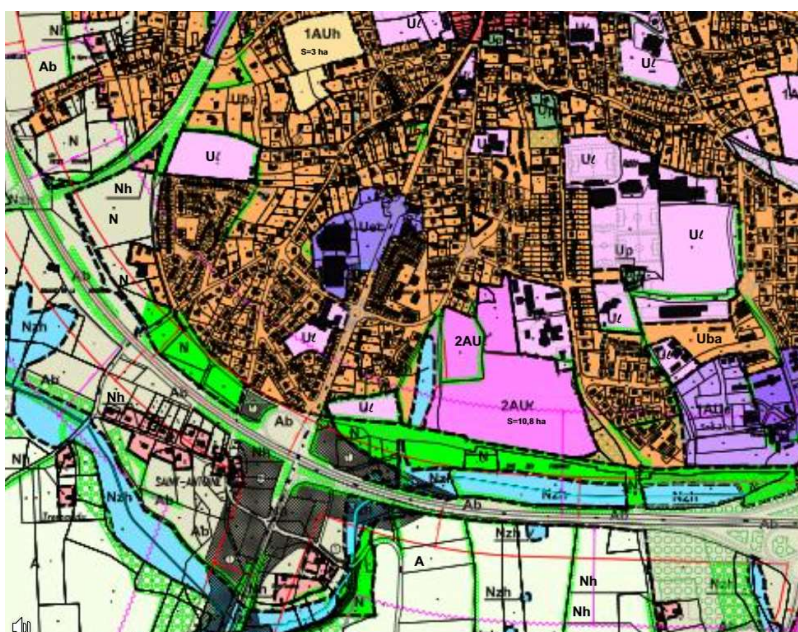
Résumé des remarques du public :

- Tous sont plutôt favorables aux aménagements concernant l'échangeur Saint-Antoine et l'élargissement de la RN 166 dès la sortie de Ploërmel, idem dans le sens Vannes vers Rennes. Ils font état de ralentissements fréquents (retour de week-end, vacances). Une remarque porte sur la sécurité et l'aménagement entre les axes, qu'est-il prévu ?
- 3 remarques, qui représentent 5 personnes, font part de l'accroissement du trafic routier qui va s'intensifier au-delà de la zone d'étude et venir engorger le croisement Rue de Ronsouze et Boulevard Raymond Marcellin. Les projections de circulation à l'horizon 2044 semblent sous-estimées pour plusieurs personnes qui demandent des précisions sur les études, les comptages réalisés. Ces points ont également été soulevés par l'Ae.
- 1 remarque est contre le barreau urbain (regroupe 3 personnes, dont les habitations sont situées à côté du futur rond-point rue René Cassin). Elles font part de plusieurs arguments :
 - o Urbanisation d'un secteur « naturel », présence d'une faune sauvage de la disparition de ces espèces sur le secteur, de l'artificialisation des sols, du souhait d'un maintien dans l'état actuel
 - o Des problématiques liées à l'écoulement des eaux pluviales, la présence d'une fontaine, d'une source qui pourrait accentuer le phénomène d'inondations (phénomène récurrent lors de forts orages)
 - o Des désagréments liés à la création de cette route et qui va générer : du bruit, de la pollution, une gêne visuelle
- Contre-propositions du public:
 - o Mme CORBIC : conserver le tourne à gauche vers Rennes, au niveau de l'échangeur Saint-Antoine, et dans ce cas, le barreau ne serait plus nécessaire
 - o M. DUBOIS : la liaison, à partir de la rue Marechal de Lattre de Tassigny (à la fin de la RN 166) a-t-elle été envisagée car le trajet serait plus direct, et éviterait de devoir trop entrer dans la ville par la rue René Cassin.
 - o M. GOUDY : une bretelle Lorient-Vannes a-t-elle été étudiée ?

Questions de la commissaire-enquêtrice :

- Pour compléter le dossier d'enquête et permettre au public de mieux visualiser le projet, la commissaire-enquêtrice a demandé des plans détaillés à une échelle plus visible. Des plans ont été fournis mais c'est au cours de la dernière permanence, que le public et la commissaire-enquêtrice se sont aperçu qu'un aménagement de type « STOP » était indiqué alors que le projet prévoit un rond-point. Ces plans ne permettent pas d'identifier le parcellaire, et donc il serait souhaitable de fournir un plan de détail de l'implantation de ce rond-point sur la rue René Cassin, avec une superposition parcellaire/ vue aérienne, satellite.

- Pouvez-vous préciser la limitation de vitesse envisagée sur le barreau interurbain ? Est-ce qu'un traitement paysager est prévu au niveau des N° 11 et 15 ?
- Le secteur entre la rue René Cassin et la rue de Redon est, dans le PLU, voué à l'urbanisation à moyen long terme puisque classé en 2AU, donc une urbanisation prévue très probablement avant 2044 (date retenue pour les projections de trafic dans l'étude d'impact). Par conséquent, ces prévisions de trafic à l'horizon 2044 tiennent-elles compte de l'urbanisation du secteur 2AU, du trafic supplémentaire lié aux projets d'aménagement périphérique comme le lycée public qui n'était pas ouvert au moment de l'étude et qui va générer plus de trafic dès cette année. Comment les projections ont-elles été calculées ?



Le pétitionnaire devra produire un mémoire en réponse dans un délai maximum de 15 jours, soit jusqu'au **lundi 3 juillet 2023**.

Le 19 juin 2023

Joanna LECLERCQ

Commissaire-enquêtrice

PJ : copie du registre scanné